

# 3.580 étrangers en quête de refuge au Maroc

PostScriptum

Par Ahmed Saaidi

## Bouya Omar bis

C'est fou ce que certains discours du ministre de la Santé peuvent être anesthésiants ! Cela est-il dû à sa formation académique ou à son long cheminement entre les dédales d'une logomachie qui avait pignon sur rue au temps jadis où le marxisme tenait lieu de sacerdoce ? Quoi qu'il en soit, il doit en avoir gardé des séquelles indélébiles à en juger par les déclarations qu'il a faites dernièrement devant les élus de la Nation.

En réponse à une question orale que lui ont posée des parlementaires de la majorité, il n'a pas hésité, selon l'agence MAP, à affirmer que son département qui examine depuis une année la possibilité de se débarrasser de « Bouya Omar », vient de prendre toutes les mesures nécessaires pour fermer, dans les plus brefs délais, les maisons situées aux alentours de ce mausolée où des patients souffrant de troubles psychiques et mentaux sont séquestrés.

Le ministre a même évalué à quelque 10 millions de dirhams le chiffre d'affaires annuel que rapporterait l'exploitation de ce sanctuaire. Ce qui ne peut, en fait, augurer que d'une seule chose. A savoir la réussite du projet d'hôpital qu'il aurait voulu édifier en ces lieux mais dont les cartons ont tellement tardé à quitter les tiroirs de son département.

Au lieu donc de prendre le taureau par les cornes, le ministre a préféré nous faire prendre des vessies pour des lanternes. S'attaquer à des propriétés privées, si elles le sont vraiment aux termes de la loi, au lieu de s'attaquer directement au vrai problème, n'est-il pas de nature à produire l'effet inverse de ce qui en est escompté ? Il suffit de lire la Constitution et les dispositions pertinentes du Code pénal et de celui qui en fixe les procédures pour se rendre compte qu'il pourrait y avoir délit à le faire. Il ne faut pas oublier, non plus, que si des mauvais traitements ont été infligés à des tiers, les préposés au service du mausolée en question en portent peu ou prou la responsabilité et qu'ils devraient en répondre.

Il aurait donc été plus logique pour lui de commencer par le commencement, c'est-à-dire mettre des lits d'hôpital en nombre suffisant à la disposition de ces 2300 « patients » internés dont il ne cesse de déplorer le sort.



3.580 est le nombre de personnes venues chercher refuge et protection internationale au Maroc. 643 d'entre elles ont réussi à obtenir le statut de réfugié et 2.937 restent dans l'expectative, a révélé un document du HCR-Maroc.

Les Ivoiriens arrivent en tête avec 261 réfugiés suivis par les Congolais de Kinshasa (133) et les Irakiens (108). Les Palestiniens occupent la troisième place (38) avant les Camerounais (25) et les Nigériens (10).

Quant aux Syriens, ils occupent la tête du peloton des demandeurs d'asile avec 1.054 demandes suivis par les Congolais de Kinshasa (536) et les Ivoiriens (364). Les Maliens (185), les Camerounais (184) et les Nigériens (123) arrivent en dernier avec diverses autres nationalités (491).

Le document du HCR précise que les Syriens, les Congolais et les Ivoiriens représentent les premières nationalités ayant déposé des demandes de protection internationale au Maroc. Ils représentent respectivement 29%, 19% et 18%.

Les Syriens sont enregistrés sur deux listes. La première est composée d'un groupe de 853 personnes reconnues avant septembre 2013. Le second concerne 49 personnes reconnues entre septembre 2013 et décembre 2014. La commission ad hoc mise en place par

le Maroc a finalisé les auditions de la première liste le 22 juillet 2014 et a commencé à interviewer des réfugiés de la seconde liste le 26 février 2015.

Pourtant, ces Syriens ont du mal à se fixer sur leur sort puisque le gouvernement marocain tarde à prendre une décision les concernant. Vont-ils bénéficier de statut de réfugié, d'une simple protection temporaire ou d'une autre forme de protection? Difficile d'y répondre. HCR-Maroc recommande, pour sa part, d'octroyer à ces Syriens des cartes de réfugiés, à l'instar d'autres régularisés par la commission ad hoc.

Concernant les caractéristiques sociologiques de ces réfugiés et demandeurs d'asile, HCR-Maroc a indiqué qu'il s'agit en grande majorité de jeunes âgés entre 18 et 59 ans. Les enfants représentent 27,6%, les femmes (43,6%) et les hommes (56,4%). 34% de cette population ont un niveau scolaire primaire, 23% celui des écoles supérieures, 8% universitaire et 2% technique.

Les statistiques du HCR révèlent que 52,4% de ces personnes

ont travaillé dans le secteur des services dans leurs pays d'origine, 4,2% dans l'industrie, 5,6% dans l'agriculture et 3,9% ont été des étudiants. 27,6% ont déclaré être sans emploi.

Une grande partie de cette population réside à Rabat avec 455 personnes, soit 26,8%. Casablanca arrive en seconde place avec 352 personnes (20,7%). Tanger occupe la troisième place avec 115 (6,8%) suivi par Tétouan avec 111 (6,5%) et Kénitra avec 59 (3,5%). Marrakech, Béni Mellal et Fès occupent les dernières places avec respectivement 19, 16 et 15 personnes. Il reste à préciser que plus de 443 personnes sont réparties dans d'autres villes du Maroc.

Afin de subvenir aux besoins de cette population, HCR-Maroc dispose d'un budget global de 3,4 millions de dollars destinés à assurer le fonctionnement et l'assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile. La Principauté de Monaco et la Suisse contribuent respectivement avec 200.000 et 430.000 dollars dans ce budget, soit 19%.

Hassan Bentaleb



### Les Ivoiriens, les Congolais et les Irakiens en tête du peloton